

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FEVRIER 2025**

**N° 2025/02.01**

L'an deux mil vingt-cinq et le six février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 31/01/2025

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. CROZIER Bernard), M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

**Secrétaire élue** : Mme DOLBAU Marie-Noëlle

**Objet de la délibération**: MISE A JOUR DU TABLEAU UNIQUE DES VOIES ET PLACES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2024/06.03 du 06 juin 2024 et 2024/11.02 du 07 novembre 2024 approuvant le transfert d'office de la parcelle cadastrée section AE 289 desservant la voie du lotissement du Bruley.

Il rappelle également la délibération n°2024/11.03 du 07 novembre 2024 approuvant l'acquisition de la parcelle AE287 appartenant à l'association syndicale libre du Bruley.

Il précise que ces 2 parcelles (AE289 et AE287) correspondent à la voirie du lotissement du Bruley situées en continuité de la Rue du Gouttat.

Les procédures de mutations foncières sont terminées et il convient de mettre à jour le tableau unique de classement des voies et places communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



La secrétaire de séance,  
M. Marie-Noëlle DOLBAU,

